



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 DE 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BÉNITE ET LE BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE BÉNITE.

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 05/12/2023

Compte-rendu affiché le 13/12/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Dominique LARGE ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Pierre-Marie MAUXION ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Eliane CHAPON

Marine BOISSIER a donné procuration à Levana MBOUNI

Marcel GOLBERY a donné procuration à Sandrine COMTE

Anne DEMOND a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Max SEBASTIEN a donné procuration à Marion LECLERE

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Marlène BONTEMPS

ABSENTS

Anissa HIDRI ; Claude MOUCHIKHINE

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2023 pour les budgets principal et annexe le mardi 4 avril 2023. Ces actes budgétaires étant prévisionnels, apparaît au fur et à mesure de leur exécution la nécessité d'opérer certains rééquilibrages, soit par le biais de virements de crédits lorsque les redéploiements se font à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, soit par le biais de décisions modificatives, lorsque les besoins concernent des chapitres différents.

1° LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE-BENITE.

1.1° La section de fonctionnement

La section de fonctionnement nécessite en cette fin d'année 2023, quatre redéploiements de crédits financés par l'utilisation du chapitre dédié aux dépenses imprévues (022). Ces quatre redéploiements sont :

- ⊗ Une subvention de 10 000€ au club de basket LYON SO ;
- ⊗ Le remboursement par la ville de Pierre-Bénite à l'Etat de la somme versée par ce dernier dans le cadre du bouclier énergétique de 2022 (filet de sécurité énergétique) pour 103 073€ (arrondi en prévisionnel à 104 000€).
- ⊗ L'abondement prévisionnel de la ligne budgétaire relative aux dépenses d'énergie et électricité pour 86 000€ car des informations parvenues en cette fin d'année à propos de l'évolution tarifaire de nos contrats nous incitent à une certaine prudence vis-à-vis des factures d'énergie que nous allons recevoir sur la fin d'année 2023 ;
- ⊗ Le financement de bons cadeaux exceptionnels qui seront distribués avant les fêtes de fin d'année au personnel de la Commune pour 25 000€ ;
- ⊗ L'ensemble de ces mesures est financé via un redéploiement de crédits du chapitre 022 - dépenses imprévues à hauteur de 225 000€.

Dépenses et recettes de fonctionnement sont ainsi équilibrées à 0€ comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	NAT.	LIBELLE	€	CHAP.	NAT.	LIBELLE	€
65	6574	Subventions aux organismes de droit privé	10 000				
014	7489	Atténuations de produits	104 000				
011	60612	Energie électricité	86 000				
011	611	Contrats de prestation de service	25 000				
022	022	Dépenses imprévues	-225 000				
TOTAL			0	TOTAL			0

1.2°
La

section d'investissement

La section d'investissement nécessite en cette fin d'année 2023 plusieurs opérations de redéploiements de crédits de manière à financer :

- ⊗ Finalisation budgétaire de la préemption du bar de la Terrasse pour 20 000€ ;
- ⊗ Changement de la Vanne de la Gestion Technique Centralisée (GTC) dans un bâtiment scolaire pour 6 000€ ;
- ⊗ Travaux écoles primaires étude gaz, plomberie, démolition, structure métallique et mission PRO pour 34 000€ ;
- ⊗ Démolition des vestiaires du stade Lapalus pour 40 000€ ;
- ⊗ L'ensemble de ces mesures est financé via un redéploiement de crédits de l'opération n°172 du fait du décalage de certaines opérations d'entretien de bâtiments pour 100 000€.

Dépenses et recettes d'investissement sont ainsi équilibrées à 0€ comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE PIERRE BENITE									
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€	CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE	€
21	2132			20 000					
21	2135	520		6 000					
23	2313	520		34 000					
23	2313	533		40 000					
23	2315	172		-100 000					
TOTAL				0	TOTAL				0

2°
LE

BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE-BENITE.

A l'instar du budget principal de la Ville de Pierre-Bénite, le budget primitif 2023 annexe culture a été voté le mardi 4 avril 2023. Ces actes budgétaires étant prévisionnels, apparaît au fur et à mesure de leur exécution la nécessité d'opérer certains rééquilibrages.



La décision modificative consiste uniquement en un ajustement de crédits budgétaires des opérations d'ordre d'amortissement pour 200€ tant en fonctionnement qu'en investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023 - BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE BENITE											
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
CHAP.	NAT.	LIBELLE			€	CHAP.	NAT.	LIBELLE			€
042	6811	Dotation aux amortissements			200						
011	6228	Divers			-200						
TOTAL					0	TOTAL					0

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023 - BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE BENITE													
SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES					RECETTES								
CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE			€	CHAP.	NAT.	OPE.	LIBELLE			€
							040	28188	Amortissements			200	
							10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			-200	
TOTAL					0	TOTAL					0		

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

3 abstentions ,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n°2 au budget principal comme au budget annexe de l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20231212-VILLE_2023DL071-DE



Le secrétaire de séance



Monsieur Pierre-Marie MAUXION

Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional